



## L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Informations données aux utilisateurs du réseau d'aqueduc municipal

Le **niveau 2 (jaune)** est présentement en vigueur. Cependant, nous vous demandons de poursuivre vos efforts et de continuer d'utiliser l'eau de façon raisonnable. La situation s'est stabilisée, mais elle reste sensible. Des employés municipaux circuleront afin de s'assurer que les consignes suivantes sont respectées.

### NORMES SUR L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

#### PERMIS - NIVEAU JAUNE

Quand	Quoi
<b>En tout temps</b>	- Arrosage manuel pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux (ex. : à l'aide d'un arrosoir ou d'un récipient du même type).
<b>Les vendredis seulement</b>	<b>Adresses paires</b> - Arrosage automatique pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux entre 20 h et 22 h; - Arrosage de <u>type gicleur automatique</u> entre 3 h et 5 h.
<b>Les samedis seulement</b>	<b>Adresses impaires</b> - Arrosage automatique pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux entre 20 h et 22 h; - Arrosage de <u>type gicleur automatique</u> entre 3 h et 5 h.
<b>Permis obligatoire</b>	<b>Nouvelle pelouse ou nouvel aménagement paysager</b> Un propriétaire qui installe ou fait installer une nouvelle pelouse, une haie, ou un aménagement paysager peut, sur obtention d'un permis, procéder à l'arrosage entre 20 h et 23 h.

#### PISCINE

<b>Remplissage partiel d'une piscine ou d'un spa</b>	<b>Maximum de 15 cm d'eau</b> - Adresses paires : jours pairs de 20 h à 22 h. - Adresses impaires : jours impairs de 20 h à 22 h.
--	---

#### INTERDIT EN TOUT TEMPS

<b>En tout temps</b>	- Arrosage d'un véhicule ou de toute autre construction; - Lavage de l'asphalte, de trottoirs ou de stationnement; - Utilisation d'un boyau sans pistolet d'arrosage (sauf pour le remplissage des piscines et spas).
----------------------	---

\* Veuillez noter qu'en cas de niveau **vert** ou **rouge**, des normes différentes, qui vous seront communiquées en temps et lieu, s'appliquent.

Le règlement est disponible sur notre site Internet : [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca)

Définitions :

- Arrosage automatique : Tout appareil d'arrosage qui peut fonctionner avec ou sans surveillance qui n'est pas un gicleur. Inclut l'arrosage à l'aide d'un pistolet;
- Arrosage automatique (gicleurs) : Tout appareil d'arrosage programmable en souterrain qui peut fonctionner sans surveillance;
- Arrosage manuel : Tout arrosage au moyen d'un arrosoir ou de tout autre récipient du même type. N'INCLUT PAS l'arrosage avec un pistolet.

### Jeux d'eau et pataugeoire

L'ouverture des jeux d'eau prévue le 12 juin sera reportée à une date ultérieure en raison de la situation de l'eau potable. Également, il n'est pas prévu d'ouvrir la pataugeoire en raison des consignes sanitaires en vigueur.

### Permis de brûlage

Avant d'allumer un feu, toujours vérifier l'indice de feu auprès de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) à l'adresse suivante : [sopfeu.qc.ca](http://sopfeu.qc.ca). Si l'indice est élevé, attendez qu'il diminue avant d'allumer votre feu. Prenez note qu'il est obligatoire à ce moment de détenir un permis de feu. Vous devez faire votre demande au moins 7 jours ouvrables avant la date prévue de la mise à feu, auprès du directeur du Service de sécurité incendie. Il n'y a aucuns frais applicables pour ce type de permis.



## LES ARTICLES DE FUMEURS, TOUJOURS UN ENJEU IMPORTANT

Depuis longtemps, les articles de fumeur représentent l'une des principales causes d'incendie de bâtiment et Saint-Rémi n'en fait pas exception !

Voici quelques astuces pour éviter un incendie en lien avec les articles de fumeur :

- Lorsque vous fumez, utilisez un cendrier profond à large rebord et placez-le sur une surface stable;
- Rangez toujours les briquets, les allumettes et autres articles de fumeurs hors de la portée des enfants;
- Ne fumez jamais au lit ou dans une position où vous risquez de vous endormir. De préférence, fumez à l'extérieur de votre maison;
- Ne laissez jamais une cigarette allumée sans surveillance;
- Ne videz jamais le contenu d'un cendrier directement dans une poubelle. Videz-le d'abord dans un contenant métallique le temps que la cendre refroidisse;
- Ne fumez jamais dans une pièce contenant des produits inflammables, des cylindres d'oxygène ou des bonbonnes d'aérosol (p. ex. fixatif pour cheveux);
- Ne jetez jamais vos mégots dans un jardin, un pot de fleurs, du paillis ou du terreau. Installez un cendrier à l'extérieur pour y éteindre vos mégots ou ceux de vos invités;
- Évitez de fumer lorsque vous êtes sous l'effet de l'alcool ou des médicaments.

## APPELS DE CANDIDATURES

### Rejoignez notre équipe



#### Commis-réceptionniste

Nous sommes à la recherche d'une commis-réceptionniste, à trois jours/semaine, pour joindre l'équipe de la Ville de Saint-Rémi. Si vous souhaitez connaître les détails de ce travail, consultez le site Internet [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca). Vous avez jusqu'au **18 juin** pour faire parvenir votre CV à [dotation@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:dotation@ville.saint-remi.qc.ca).

#### Urgent - Étudiants manuels

Tu es un étudiant ? Tu es à la recherche d'un emploi d'été ? Tu aimes travailler à l'extérieur ? Ce travail est tout indiqué pour toi. Nous sommes à la recherche d'étudiants pour joindre l'équipe des travaux publics. Si tu souhaites connaître les détails de ce travail, consulte le site Internet [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca). Tu as jusqu'au **18 juin** pour faire parvenir votre CV à [dotation@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:dotation@ville.saint-remi.qc.ca).

## ACTIVITÉS DES ORGANISMES



### SÉANCE D'INFORMATION ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale annuelle de la Maison des jeunes l'Adomissile de Saint-Rémi se tiendra le **jeudi 17 juin 2021 à 18 h 30**, au 100, rue de la Gare à Saint-Rémi (à l'extérieur). En cas de pluie, l'assemblée aura lieu à l'intérieur en respectant les consignes de distanciation et des masques seront distribués aux gens présents. L'élection des sept membres du comité des jeunes ainsi que celle de deux administrateurs adultes auront lieu lors de cette soirée qui fera aussi office de séance d'information. Le mandat des administrateurs adultes qui seront élus sera d'une durée de deux ans. Nous y présenterons les rapports d'activités et financiers annuels de notre organisme. Les jeunes membres présents durant tout l'évènement gagneront 100 Adopoints.

Bienvenue à tous les parents d'ados, nos partenaires ainsi que tous les adolescents et adultes de la région qui ont à cœur la mission de notre organisme. Veuillez apporter votre bouteille d'eau ou autre breuvage au besoin. Informations : **450 454-6657**



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est avec plaisir que nous vous convoquons à l'assemblée générale annuelle 2020-2021 du Campaign, groupe d'entraide et milieu de vie en santé mentale, qui se tiendra le **mardi 15 juin à 18 h**. L'assemblée aura lieu au Service D'action Bénévole Au Cœur Du Jardin Inc, au 1030 rue Notre-Dame à Saint-Rémi.

Veuillez noter que vous devez confirmer le renouvellement de votre statut de membre avant l'assemblée.

Prière de confirmer votre présence au **450 454-5121**.



## LA JASSETTE À 2 MÈTRES

Viens faire un brin de jasette avec nous à l'arboretum de Saint-Rémi.

Date : **lundi 7 juin de 10 h à 11 h 30**

Lieu : 1, rue Sainte-Famille

Coût : Gratuit

Apporter vos chaises pour la jasette, en cas de pluie l'activité aura lieu à la Marg'Elle.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale annuelle du Centre La Marg'Elle se tiendra à ses locaux situés au : 87, rue Perras, le **mercredi 16 juin à 10 h**. Puisque nous sommes dans une zone orange, nous devons limiter le nombre de personnes. Pour celles qui ont Internet, il vous sera possible de participer à notre réunion par zoom. Les premiers inscrits auront le choix de participer en personne ou par zoom.

Veillez confirmer votre présence au **450 454-1199** avant le **9 juin**.



## RETOUR À L'HORAIRE RÉGULIER

L'équipe de Sourire sans fin est heureuse de vous informer du retour à l'horaire régulier de sa boutique.

Bonne nouvelle, nos cloches de récupération de dons sont maintenant ouvertes, aidez-nous à soutenir notre communauté.

Vous avez du temps à donner, vous voulez socialiser, nous sommes à la recherche de bénévoles. Nous vous invitons à communiquer avec Mélanie au **450 454-5747, poste 233**.

Horaire de la boutique:

- Lundi : 9 h à 17 h
- Mardi : 9 h à 17 h
- Mercredi : 9 h à 17 h
- Jeudi : 9 h à 20 h
- Vendredi : 9 h à 18 h
- Samedi : 10 h à 17 h
- Dimanche : Fermée



## CAMP D'ÉTÉ «STIMULATION» ENFANTS DE 3-5 ANS

Le camp d'été « Stimulation » est offert à tous les enfants âgés de 3 à 5 ans de Saint-Rémi et des 11 municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville. Les enfants référés par un professionnel seront priorités, selon les places disponibles.

Le camp d'été se tiendra du **lundi 28 juin au vendredi 20 août** à l'école Saint-Viateur située au 60 rue Saint-Viateur et les activités seront animées par 5 animateurs/animatrices, tout en respectant les exigences de la santé publique.

Le camp aura lieu du lundi au vendredi, soit de 8 h 30 à 11 h 30 pour les 3-4 ans et de 13 h à 16 h pour les 5 ans. Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30, c'est un groupe 3-5 ans, c'est congé le vendredi après-midi.

Vous pouvez inscrire votre enfant de 1 à 5 demi-journées durant 8 semaines. Les enfants qui commencent la maternelle en septembre auront priorité en après-midi et s'il reste des places disponibles, nous accepterons des enfants de 5-6 ans qui ont fait leur maternelle.

Les enfants participeront à des ateliers pour la stimulation du langage, d'éveil à la lecture et à l'écriture et à diverses activités favorisant leur développement global et cognitif. De plus, des activités extérieures et de multiples jeux en lien avec de saines habitudes de vie bonifieront les activités du camp d'été.

Le coût est de 5 \$ par demi-journée.

Inscriptions et informations : **450 454-0400**

[www.apprendreencoeur.org](http://www.apprendreencoeur.org) ou [apprendreencoeur@gmail.com](mailto:apprendreencoeur@gmail.com)



## LEVÉE DE FONDS

Vents d'espoir fait à chaque année une levée de fonds via un tirage de « Crédit-voyage ».

Le tirage se fera le **jeudi 10 juin**. Pour un petit 20 \$ vous pouvez gagner un crédit-voyage de 3000 \$, 1000 \$ et 500 \$.

Les chanceux pourront ainsi profiter d'un voyage au Québec ou plus tard, dans le Sud ou ailleurs dans le monde.

Les billets sont en vente au 105, rue Lachapelle Est ou par téléphone au **450 992-0512**.

Pour plus d'informations : [www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)

**L'Écho** DE SAINT-RÉMI



**Prochaine séance  
du conseil municipal  
à huis clos**  
21 / 06 / 2021 à 20 h

**Prochaine séance de la  
cour municipale  
à huis clos**  
17 / 06 / 2021 à 13 h et 18 h

**Mairie**  
450 454-3993  
105, rue de la Mairie,  
Saint-Rémi QC J0L 2L0

**Heures d'ouverture**  
du lundi au jeudi de  
8 h à 12 h et de  
13 h à 16 h 30  
Vendredi de 8 h à 13 h

**Bibliothèque**  
450 454-3993, poste 2419

**Heures d'ouverture**  
Mardi et mercredi  
de 14 h à 20 h  
Jeudi et vendredi de  
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h  
Samedi de 10 h à 16 h

**Écocentre**  
**Heures d'ouverture**  
Mercredi de 18 h à 21 h  
Vendredi de 13 h à 21 h  
Samedi de 9 h à 17 h  
Dimanche de 10 h à 16 h

**Loisirs / centre  
communautaire**  
450 454-3993, poste 5345

**En cas d'urgence**  
En dehors des heures  
d'ouverture, composez le  
310-4141 ou le 9-1-1

**COVID-19**  
1 877 644-4545

# L'Écho

## DE SAINT-RÉMI

Le 4 juin 2021  
VOL. 25 N° 21

## LA VILLE VOUS INFORME...

### RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE AU PUBLIC

Nous sommes heureux d'annoncer que la bibliothèque municipale rouvrira ses portes au public le **mardi 8 juin** prochain. Le service de prêt sans contact restera disponible. Les ordinateurs seront disponibles sur réservation uniquement et pour une période limitée à 1 h par jour.

Rappel des heures d'ouverture :

- Mardi de 14 h à 20 h
- Mercredi de 14 h à 20 h
- Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
- Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
- Samedi de 10 h à 16 h

Il est nécessaire de respecter les consignes sanitaires lors de votre visite à la bibliothèque.



## JE SÉCURISE MA PISCINE, C'EST MA RESPONSABILITÉ !

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre ou creusées, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Dans cette optique, un règlement municipal, découlant d'un règlement imposé par le gouvernement du Québec, encadre la construction des piscines résidentielles, leur aménagement et leur accès. D'ailleurs, une modification récente au règlement provincial viendra obliger tous les propriétaires à se rendre conformes à ces nouvelles dispositions, incluant ceux dont les piscines ont été construites avant 2010. Il n'y aura donc plus de droits acquis en matière de sécurité des piscines résidentielles.

Pour toutes questions relatives à l'aménagement sécuritaire d'une piscine, vous pouvez communiquer avec le service de la planification du territoire au [inspecteur@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:inspecteur@ville.saint-remi.qc.ca) ou au **450 454-3993, poste 9225**.

Vous pouvez également consulter le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dédié aux mesures de sécurité : [mamh.gouv.qc.ca/ministere/securete-des-piscines-residentielles/mesures-de-securete/](http://mamh.gouv.qc.ca/ministere/securete-des-piscines-residentielles/mesures-de-securete/)

